

COMITE DE PILOTAGE SUR LE PROJET EOLIEN DE REPOWERING DE CRIEL ENERGIES SUR LES COMMUNES DE CRIEL S/ MER ET DE ST MARTIN LE GAILLARD

COMPTE-RENDU DU COPIL N°1 DU 30/05/2024

INTRODUCTION

La société VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet de repowering éolien de CRIEL ENERGIES, VALOREM a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.).

Ce COPIL avait pour objet :

- Présenter les études en cours.
- Discuter sur les enjeux paysagers avec l'intervention de Mme Mathilde MATRAS d'ETD.
- Echanger sur l'organisation de la porte ouverte du parc éolien le vendredi 14 Juin 2024.
- Planifier des prochaines étapes.

La séance a débuté à 17h30 en la Mairie de St Martin Le Gaillard pour une durée prévisionnelle de 2h.

Présent(e)s :

-  M Joël COULOMBEL – Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  Mme Martine DOUAY – Madame Le Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  Mme Alice DOYEN – Responsable Urbanisme Réglementaire, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  M Pascal FOUCAULT – Exploitant agricole, SCEA DU MOULIN
-  M Rémi GROUT – Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire, St Martin Le Gaillard,
-  M Eric PRUVOST – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, Criel s/ Mer,
-  M Philippe SERRE – Monsieur Le Conseiller Municipal, St Martin Le Gaillard,
-  Mme Françoise TARPIN – Riveraine, St Martin Le Gaillard,
-  M Stéphane TESSON – Propriétaire et Exploitant agricole, SCEA DE LA HETRAIE
-  M Alain TROUessin – Monsieur Le Maire, Criel s/ Mer,
-  M Nicolas DAVID – Responsable Agence Nord, VALOREM,
-  Mme Mathilde MATRAS – Paysagiste, ETD
-  Mme Audrey GOMES – Cheffe de projets multi-énergies Agence Nord, VALOREM,

Excusé(e)s :

-  Mme Nadia ABIDA – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,
-  M Eddie FACQUE – Monsieur Le Président, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  Mme Sophie FOUCAULT – Propriétaire agricole,
-  M Martial FROMENTIN – Monsieur Le Maire, St Martin Le Gaillard,
-  Mme Lucie HARMANGE – Animatrice SAGE, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères,
-  Mme Florence HOUPLAIN – Propriétaire agricole,
-  M Denis LABIGNE – Chargé de mission EnR Terrestres, DREAL Normandie,
-  M Fabrice LUCHIER – Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  M Arnaud MARUITE – Responsable Environnement et Cadre de Vie, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  M Alexis MILLIER – Responsable Développement Durable, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  Mme Vanessa VERGES – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,

Les membres du COPIL ont été informés de la tenue de cette réunion par voie électronique et postale, 6 semaines avant son déroulement.

Le registre de présence est disponible en annexe 1 de ce document.

Le support de présentation est disponible à ce [lien](#). Une clé USB contenant ce support a été remis à tous les présents.

En préambule, Audrey GOMES a remercié les membres présents du COPIL pour leur implication dans ce groupe de travail et les élus de St Martin Le Gaillard pour la mise à disposition de leur salle en Mairie.

Les objectifs de cette réunion ont été rappelés : informer les participants et leur permettre de partager leurs avis, leurs critiques, et leurs suggestions sur le projet, de manière argumentée, dans le respect mutuel et dans l'intérêt général. Cette réunion est utile à VALOREM dans la compréhension des enjeux territoriaux, afin de les intégrer dans les choix d'implantation.

Cette première réunion ouvre la voie à une démarche de concertation, à une fréquence de 3 à 4 mois, ces réunions seront au nombre de 4 pendant toute la phase de développement, positionnées suivant l'évolution des études.

Audrey GOMES a rappelé que cette réunion était bien un moment d'échanges, et que les participants devaient se sentir libre de poser leurs questions au fil de la présentation.

Un compte-rendu sera envoyé aux participants présents et excusés, sous 1 mois par voie électronique. Une synthèse sera transmise aux riverains à travers une Lettre d'Informations en Septembre 2024, et sur le site internet dédié au projet à compter de début Juillet 2024.

L'ordre du jour a été rappelé :

- Présentation de la société VALOREM, du projet et des études en cours,
- Présentation des études paysagères,



CRIEL
ÉNERGIES

- Atelier participatif sur les vues paysagères à retenir pour les photomontages,
- Continuité des échanges autour d'un verre de l'amitié.

Les participants ont posé leurs questions au fur et à mesure du déroulé de la présentation et ont partagé leurs avis sur les différentes sources d'énergies en construction sur le territoire (2 nouveaux réacteurs à Penly, 62 éoliennes offshore entre Le Tréport et Dieppe) jumelées à la construction d'une nouvelle ligne HT de 400kV. Les échanges ont été nombreux autour de la politique énergétique actuelle et son impact sur le territoire.

La réunion s'est achevée 3h plus tard, sans avoir pu dérouler l'atelier. Nous avons convenu que les participants puissent rendre leurs propositions des points de vue paysagers utiles aux photomontages pour le Lundi 10 Juin 2024.

De la documentation a été mise à disposition sur une table : La Lettre d'Informations n°1 distribuée aux riverains des communes de Criel s/ Mer et de St Martin Le Gaillard en Avril 2024, des flyers sur la Journée Porte Ouverte du parc du 14/06/2024, le guide pratique de l'éolien en 10 questions de l'ADEME d'Octobre 2021.

PRESENTATION DU GROUPE VALOREM



Un groupe intégré



Le Groupe VALOREM est un opérateur français indépendant en énergies renouvelables. Depuis près de 30 ans, VALOREM œuvre, au déploiement de la transition énergétique aux côtés des territoires : études, conception, construction, exploitation et maintenance. VALOREM est présent en France au plus près des territoires : à travers 10 implantations et 10 bases techniques, y compris en Guadeloupe, Martinique, et est présent à l'International en Finlande, en Pologne, en Grèce et en Suède. L'entreprise compte environ 500 collaborateurs, avec un capital détenu majoritairement par les actionnaires fondateurs et salariés. Son CA avoisinait les 200M€ en 2022. VALOREM est certifié ISO 9001 – qualité, ISO 14001 – environnement, et ISO 45001 – santé et sécurité au travail.

Nos engagements auprès des territoires

01

**Partager et co-
construire les projets**

02

**Faciliter
l'investissement local**

03

**Encourager
l'épargne citoyenne**

04

**Favoriser l'insertion
professionnelle**

05

**Alimenter les riverains
en électricité verte**



A travers le développement des projets, VALOREM souhaite accompagner la transition énergétique des territoires.

1 : En accord avec les élus, les riverains et les services de l'État. En animant des COPIL. En information des habitants (Lettres d'Informations, Permanence Publique, Site Internet)

2 : Ouverture du capital des projets aux acteurs du territoire, à hauteur de 10%. Cette prise de part de capital permet au territoire de prendre des décisions au cours du développement et bénéficier de retombées financières.

3 : VALOREM est pionnier du financement participatif dans les EnR depuis 2012 : 8 000 personnes ont investi, + 48 millions d'euros, avec un taux d'intérêt bonifié selon la proximité du projet/parc.

4 : Heures de travail réservées à des personnes en difficulté sociale et économique / 140 personnes ont réalisé + 32 600 heures depuis 2017 / Chantiers solaires, entretien paysager... /

5 : Offre de fourniture d'électricité basée sur la production du parc éolien situé sur leur territoire, en accord avec les élus, à un tarif préférentiel, avec le fournisseur VOLTERRES (dont l'un des actionnaires est le groupe EIFFAGE).

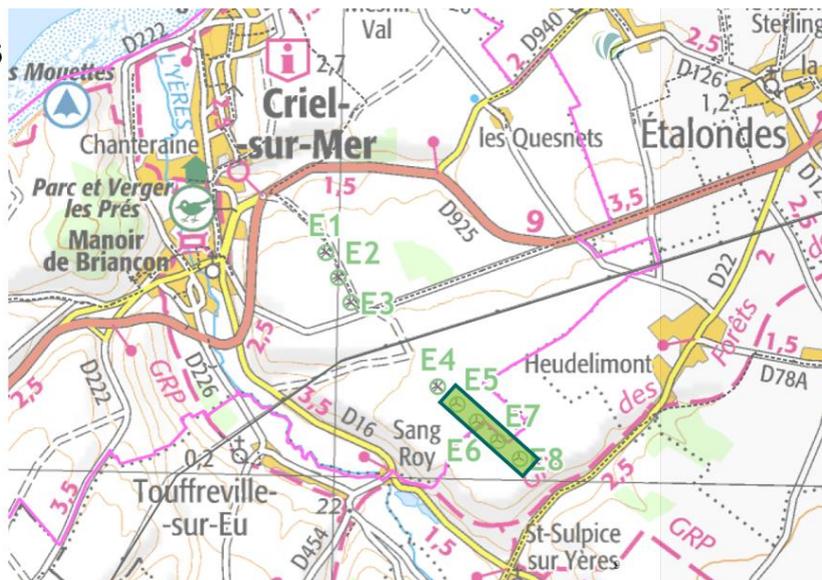
LE PARC EOLIEN ACTUEL ET SON PROJET DE REPOWERING

CRIEL ENERGIES

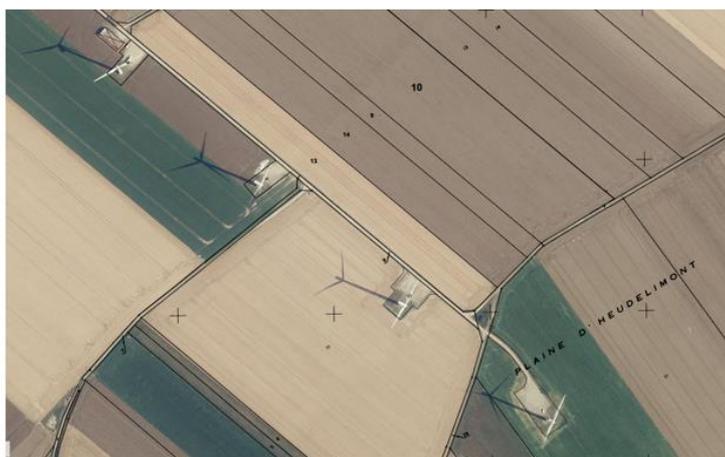
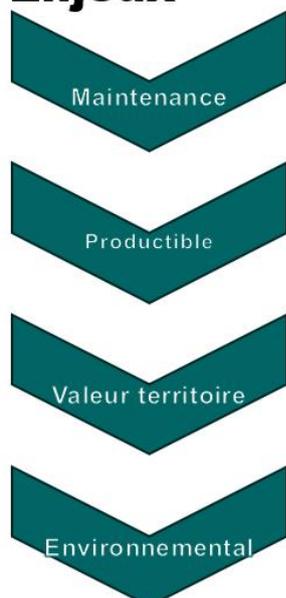
4 Acciona de 1,5 MW
H globale de 120 m
Puissance totale de 6 MW

Production annuelle : 15GWh
équivalente à la consommation
de 5 000 foyers (hors chauffage)

Mis-en-service le 04/07/2011



Enjeux



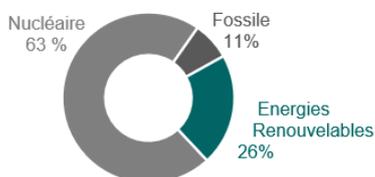
Le parc éolien de CRIEL ENERGIES est composé de 4 éoliennes : E5 et E6 sur la commune de Criel s/ Mer et E7 et E8 sur la commune de St Martin Le Gaillard, pour une puissance globale de 6MW. Il fêtera ses 13 ans en Juillet 2024. VALOREM, unique actionnaire de CRIEL ENERGIES, étudie par anticipation son remplacement pour répondre à différents enjeux :

- De technologie Acciona, cette référence d'éolienne a été reprise par le leader allemand NORDEX, peu enclin à garder cette technologie dans leur catalogue de fourniture. VALEMO, filiale du groupe VALOREM, en charge de l'exploitation et de la maintenance du parc, continue à trouver des pièces de rechange équivalentes sur le marché. Toutefois cet enjeu est à considérer pour l'avenir.
- La localisation de ce parc présente une opportunité de productible : vitesse moyenne du vent à hauteur du rotor de 6,88 m/s, avec plus de 3 000 h / an de production (moyenne des parcs éoliens français à 2 300 h / an).
- Le renouvellement de ce parc permettrait d'apporter de la valeur au territoire : financière (impôts et taxes), par des mesures d'accompagnement à définir ensemble (environnement humain et cadre de vie, environnement naturel, patrimoine, etc.).
- Par des retombées directes aux riverains, comme l'offre d'électricité verte.
- Le renouvellement de ce parc permettrait de répondre aux enjeux de la transition climatique et énergétique, pour un futur durable pour l'espèce humaine.

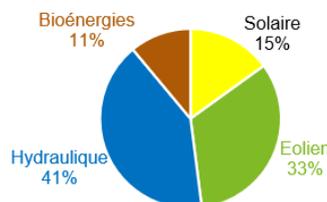
Le mix énergétique français (1/2)

Etat des lieux

Répartition de la production du parc électrique français en 2022

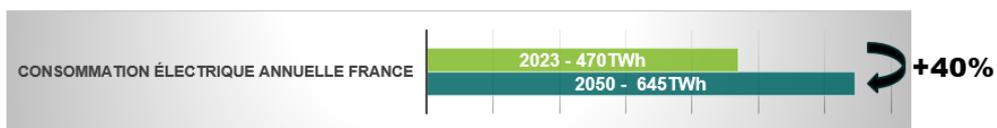


Répartition de la production du parc électrique renouvelable français en 2022



Objectifs 2050 : « Neutralité carbone » et souveraineté énergétique

- Transfert des usages des énergies fossiles « transport, bâtiment et industrie » vers l'électricité décarbonée
- Sobriété et efficacité énergétique



Les énergies renouvelables représentent 26% de la production électrique française en 2022, et l'éolien représente la 4^{ème} source de production, derrière le nucléaire, l'hydraulique, et le gaz.

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, nous allons tous ensemble devoir transférer les usages des énergies fossiles, dans le transport, le bâtiment et l'industrie, vers une électricité décarbonée (nucléaire et/ou énergie renouvelable).

Dans un contexte de sobriété de notre consommation, et d'efficacité énergétique (optimisation des process industriels, isolation des bâtiments, etc.), la consommation électrique française en 2023 de 470 TWh augmentera de +40% en 2050 pour atteindre un niveau de 645 TWh, suivant les simulations réalisées par RTE.

Le mix énergétique français (2/2)



Objectifs 2050 : « Neutralité carbone » et souveraineté énergétique

Répartition de la production du parc électrique français en 2050



Source : Scénario simulations RTE

Lancement par l'Etat d'un programme de renouvellement du parc nucléaire avec 6 nouveaux réacteurs **EPR2** dans un contexte de 56 réacteurs construits dans les années 90 pour une durée de vie de 40 ans.

Effort de développement des capacités des énergies renouvelables :

+ 100%
pour l'éolien
Terrestre (40GW) + Offshore (20GW)

+ 400%
pour le solaire
(70GW)

+ 3%
pour l'hydroélectricité

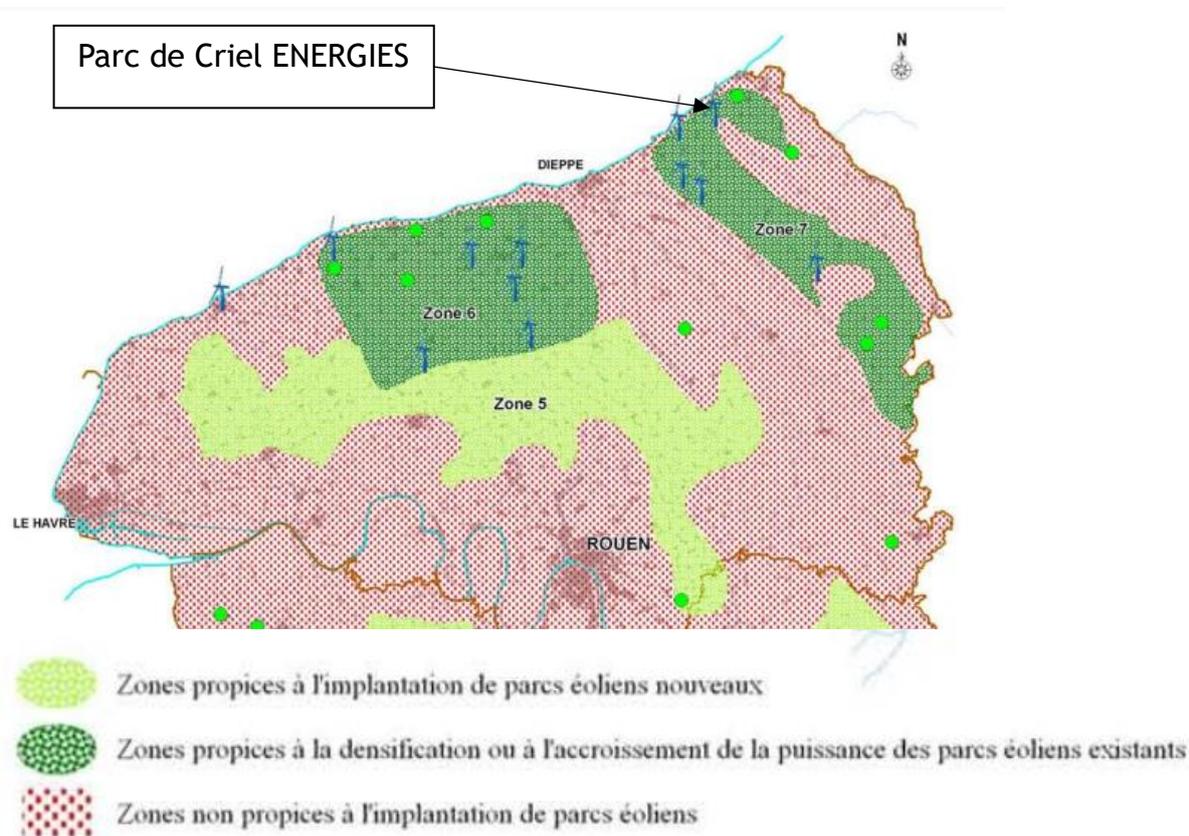
Source : Synthèse PPE – Ministère
Transition Ecologique et solidaire

SRADET de la Normandie favorise le développement des EnR notamment à travers le repowering

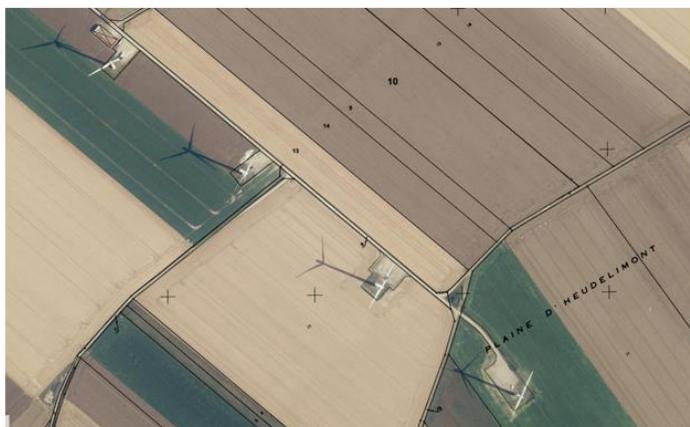
Suivant cette même projection faite par RTE sur le mix énergétique et la consommation électrique en 2050, dans le cas maximisant pour le nucléaire, la production électrique 2050 serait assurée pour moitié par un parc nucléaire à consolider et construire et pour l'autre moitié par les EnR. Cela impliquerait d'exploiter le plus longtemps possible le parc nucléaire existant et de développer de manière volontariste et diversifié le nouveau nucléaire (EPR2 + SMR).

Cela impliquerait également de doubler la capacité actuelle de l'éolien terrestre, de construire 20GW d'éolien offshore et 70GW pour le solaire.

Plus localement, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Normandie favorise le développement des EnR notamment à travers le repowering, avant tout nouveau développement de parc, comme le montre la carte ci-après :



Projet de repowering



4 Acciona de 1,5 MW

H globale = 120m

Puissance totale : 6 MW

Mis-en-service le 04/07/2011

Production annuelle : 15GWh

la consommation de 5 000 foyers
(hors chauffage)

3,6MW

150m

14,4MW

42GWh

12 000

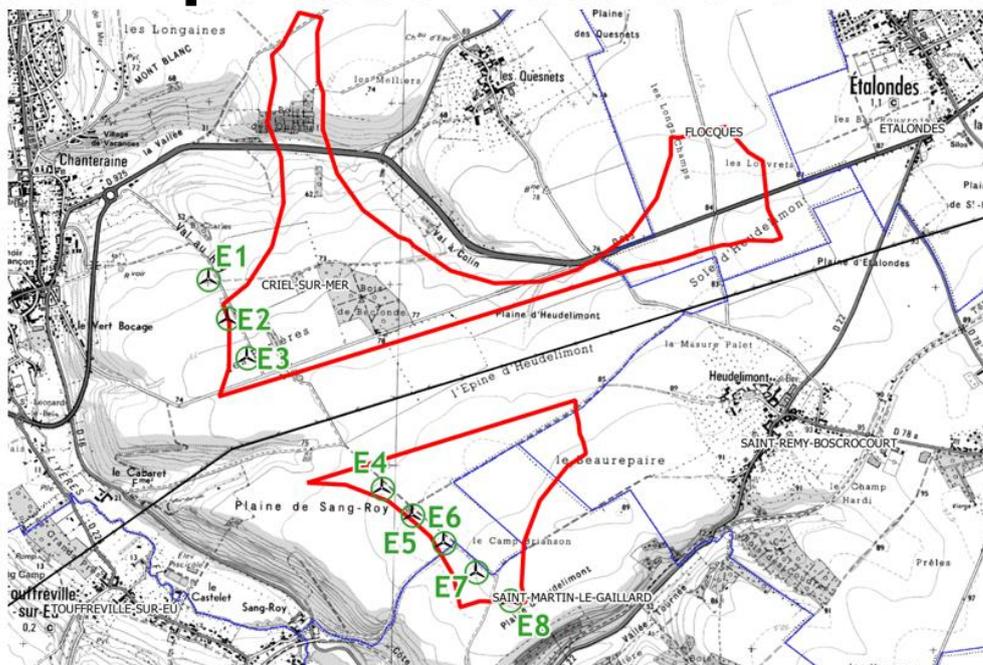
Ce projet de renouvellement des 4 machines, par anticipation, permettrait de profiter des avancées technologiques actuelles : éoliennes plus puissantes et plus silencieuses. Ceci impliquerait une augmentation de la longueur des pâles (la puissance produite est liée à la surface balayée par les pâles) et donc du mât afin de maintenir une garde au sol (distance entre le bas de pôle et le sol) de 30m minimum pour minimiser l'impact sur la faune.

Hauteur actuelle bout de pôle de 120m, projetée à 150m dans l'étude.

Hauteur actuelle du mât de 80m, projetée à 100m dans l'étude.

Cette augmentation de la capacité installée permettrait d'augmenter la production électrique annuelle par 2,5.

Zone Implantation Potentielle étudiée



14

VALOREM a pris le parti d'étudier une Zone d'Implantation Potentielle élargie, se situant à 800m minimum des habitations (distance réglementaire minimale de 500m), et séparée en 2 par la ligne HT 400KV.

La ZIP Nord couvre les communes de Criel s/ Mer et de Flocques. La ZIP Sud couvre les communes de Criel s/ Mer, St Martin Le Gaillard et St Rémy Boscrocourt. Les 4 maires ont été informés de notre démarche et conviés à ce COPIL.

M. FACQUE, Maire de Flocques s'est excusé pour son absence.

M. TROUÉSSIN, Maire de Criel s/ Mer, ne s'inscrit pas dans cette démarche de concertation, malgré sa présence, et rappelle que le Conseil Municipal a voté défavorablement pour ce projet en Mars 2023. Son 4^{ème} Adjoint, M. PRUVOST, participera aux COPIL pour prendre part aux discussions de l'intérieur, plutôt que de rester à l'extérieur de cette concertation.



**CRIEL
ÉNERGIES**

M. GROUT, 1^{er} Adjoint de St Martin Le Gaillard, en remplacement de M. Le Maire, absent excusé, rappelle que le Conseil Municipal a voté défavorablement ce projet en Juillet 2023, et demande quand il serait opportun que le Conseil s'exprime de nouveau.

Mme DOUAY, Maire de St Rémy Boscrocourt, confirme que son Conseil a déjà délibéré défavorablement pour un projet présenté par un autre développeur par le passé sur sa commune. Mme DOUAY et M. SERRE, Conseiller de St Martin Le Gaillard, informent le COPIL de leur adhésion à l'association StopEolien qui s'est déjà positionnée contre des projets sur leur territoire par le passé. M. SERRE salue toutefois positivement l'approche de VALOREM, à l'écoute du territoire, dans une démarche pédagogique, de concertation et de co-construction du projet.

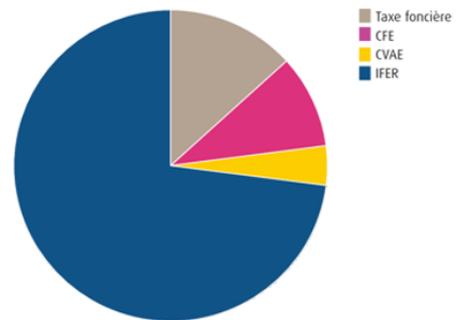
M. Nicolas DAVID a répondu qu'il serait intéressant de demander la position des Conseils Municipaux des communes d'implantation après la détermination des nouvelles implantations, en T1 2025, comme nous le verrons par la suite dans le planning proposé.

APPORT DE VALEURS

Taxes et impôts auxquels sont soumis les parcs éoliens



- **Taxe foncière**
~ 13 % du total reversé
- **CFE – Cotisation Foncière des Entreprises**
Exonération possible de 5 ans si parc en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
~ 10 % du total reversé
- **CVAE – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
Exonération possible de 5 ans si parc en zone de revitalisation rurale (ZRR).
~ 4 % du total reversé
- **IFER – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau**
Tarif 2024 : 8,36 € par kW installé. Ce tarif augmente chaque année.
Il était de 8,16 € par kW installé en 2023.
~ 73 % du total reversé



Une société de projet reverse en moyenne
12 000 € / MW / an (CFE + CVAE + IFER)
 au trésor public, chargé ensuite de la redistribution

16

Un projet éolien implique nécessairement des retombées économiques en termes de fiscalité. Les 4 taxes auxquelles sont soumis les parcs éoliens ont été présentées ; à savoir :

- 🌿 La taxe foncière,
- 🌿 La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- 🌿 La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et,
- 🌿 L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) qui représente près de 75 % de la fiscalité globale. Le tarif de cette taxe a tendance à augmenter chaque année (cf. Tarif 2024 : 8,36 € / kW installé et Tarif 2023 : 8,16 € / kW installé).

Ces 3 dernières taxes représentent environ 12 000 € / MW / an, soit 172,8 k€/an pour le projet à l'étude de 14,4 MW.

Zoom sur l'IFER



Les 2 EPCI étant sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unifiée, les communes ne touchent donc pas de retombées de CFE et de CVAE.

Pour les nouvelles installations depuis le 01/01/2019, nouvelle répartition de l'IFER :

	Parc actuel : 6MW		Projet : 14,4MW	
	Répartition	Montant k€	Répartition	Montant k€
Communauté de communes	70%	35	50%	60
Communes			20%	24
Département	30%	15	30%	36
IFER k€	100%	50	100%	120



* Tarif 2024 IFER : 8,36€/kW

Produit annuel : Convention chemins communaux



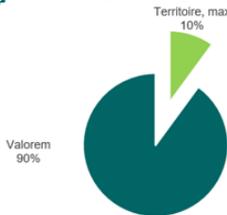
Les communes de Criel s/ Mer et de St Martin Le Gaillard dépendent respectivement des Communautés de Communes des Villes Sœurs et de Falaises du Talou, sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unifiée. Dans ces conditions, les communes ne touchent pas de retombées de CFE et de CVAE, ni d'IFER pour ce parc éolien existant construit avant le 01/01/2019.

Pour une construction nouvelle comme le Repowering, les communes d'implantation toucheraient alors 20% du montant de l'IFER, soit 24k€ dans le scénario étudié, ainsi qu'un produit annuel de 10k€ / an / commune pour l'accès aux éoliennes par les chemins communaux. Pour information, une association foncière est en cours de constitution sur Criel s/ Mer.

Accompagner la transition énergétique des territoires



Faciliter l'investissement et la gouvernance locale



Au-delà des retombées fiscales, VALOREM ouvre le capital de ses projets aux acteurs du territoire (collectivités, SEM, coopératives agricoles...).

Implication active de la commune dans les phases de développement et/ou d'exploitation.

Encourager l'épargne citoyenne



Pionnier et leader du financement participatif dans les ENR, VALOREM a récolté plus de 15 millions d'euros, prêtés par près de 4 200 citoyens pour des projets ou parcs d'énergies vertes.

VALOREM lance en 2021 son portail d'épargne verte dédié, MonparcVALOREM.com

Supporter la transition énergétique



Offre d'accès à la production d'électricité locale, tout en réduisant leur facture d'électricité.

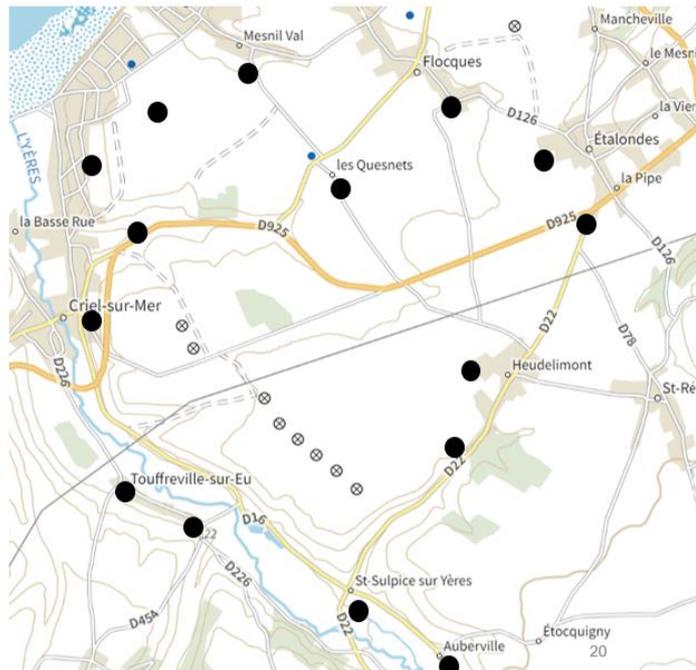
Tarif indexé sur le TRV.
Réduction jusqu'à 200€/an.
Sans engagement.

QUALIFICATION DE L'OPINION LOCALE

Périmètre du PAP

Echantillon orienté par rapport aux 14 points de mesure acoustique : Criel s/ Mer, St Martin le Gaillard, St Rémy Boscrocourt, Floccques, Etalondes, Touffreville s/ Eu.

Orientation du PAP vers des riverains en contact visuel et/ou sonore des éoliennes.



Objectifs du PAP



Ce Porte A Porte a été réalisé par la Cheffe de Projets, Audrey GOMES, afin de comprendre les blocages des habitants, illustrés par les votes défavorables des 2 Conseils Municipaux, et afin de développer un dialogue avec le territoire, et les riverains de proximité.

Cette méthodologie a été retenue pour co-construire le projet avec le territoire, et définir un plan de concertation adapté aux besoins locaux.

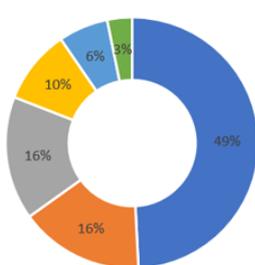
Résultats Campagne PAP



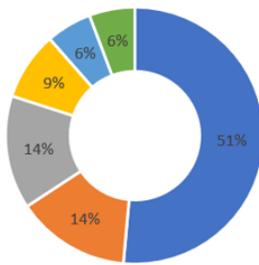
Composition de l'échantillon (entre 9h et 17h, sur 3 jours)



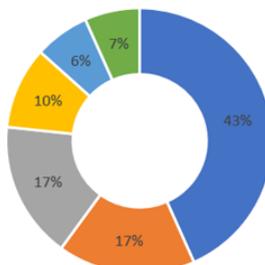
63 Portes frappées



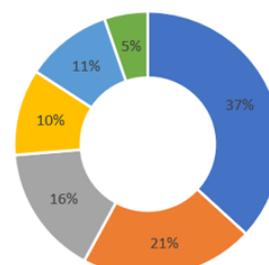
35 Portes ouvertes (56%)



30 Conversations



19 Contacts récoltés



■ Criel s/ Mer ■ St Martin le Gaillard ■ St Rémy Boscrocourt
■ Etalondes ■ Touffreville s/ Eu ■ Flocques

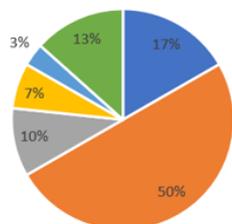
21

Mme Le Maire de St Rémy Boscrocourt souligne que cette démarche a déjà été réalisée avec l'ensemble de ses administrés. Un résultat majoritairement défavorable sur le sujet en est ressorti. De plus, Mme Le Maire souligne que la taille de l'échantillon interviewé n'est pas représentative de sa commune.

Résultats Campagne PAP

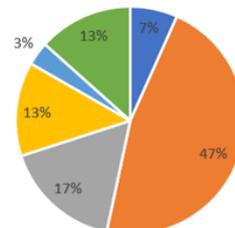


Opinion des répondants sur l'énergie éolienne



■ défavorable ■ favorable ■ indifférent ■ ne se prononce pas ■ neutre ■ non identifié

Opinion des répondants sur le projet

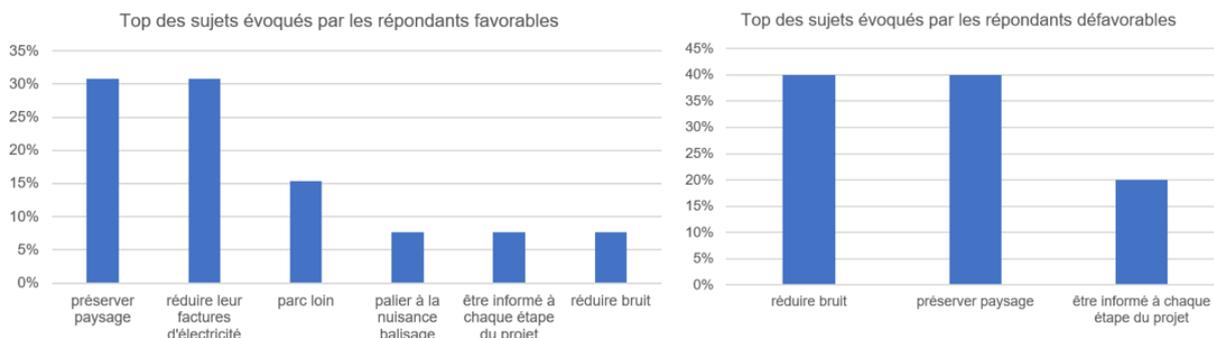


L'opinion sur l'énergie éolienne et sur le projet est **globalement positive** dans le périmètre visité.

Résultats Campagne PAP



Ce qui importe le plus :



Les répondants ont une forte attente sur :

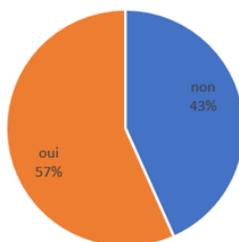
- La réduction de leur facture d'électricité (sujet 1 des répondants favorables).
- Le maintien de la position des éoliennes existantes (sujets 1 et 3 des répondants favorables, sujet 1 des répondants défavorables).
- La réduction du bruit des parcs existants de CRIEL ENERGIES, FORIERES ENERGIES et LONG CHAMPS (sujet 1 des répondants défavorables et sujet 3 des répondants favorables).

23

Résultats Campagne PAP



Question posée par les répondants au cours de la conversation



57% des répondants ont pro-activement posé une question au cours de la conversation, principalement :

- Impact sur leur facture,
- Emplacement du projet,
- Hauteur des éoliennes,
- Impact sonore.

Résultats Campagne PAP



Ce qu'il faut retenir :

L'opinion est **globalement positive** sur l'énergie éolienne et sur le projet dans le périmètre visité.

Les principales inquiétudes concernent l'**emplacement** et la **réduction du bruit**.

La majorité des répondants s'est montrée proactive en posant une question, principalement sur les sujets remontés ci-avant, et sur l'**impact sur leur facture d'énergie**.

Il est à noter que les riverains interviewés ne connaissent pas le financement participatif, mais sont intéressés à hauteur de 20% pour investir. Une campagne pour financer les études techniques en cours pourrait être lancée courant Octobre 2024.

LES ETAPES CLES DU PROJET

Les grandes étapes



Ces dates sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2022-2023 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État	2024 - 2025 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	2025-2026 (18 à 30 mois) Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	2027-2028 (12 à 24 mois) Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes



Les études



Acoustique

Définition de l'ambiance sonore et simulations intégrant les éoliennes

3 mois



Paysage et Patrimoines

Analyse du relief, de l'architecture, des points de vue emblématiques

6 mois



Vent

Mesure de la vitesse et de la direction des vents

12 mois



Géologie et Hydrogéologie

Analyse des sols et des eaux souterraines

2 à 6 mois



Biodiversité

Recensement de la faune et de la flore sur un cycle biologique complet

12 mois



Géobiologie

Analyse géologique et géophysique, et leurs interactions avec le vivant

1 mois



Raccordement électrique

Analyse des possibilités de raccordement

3 mois

28

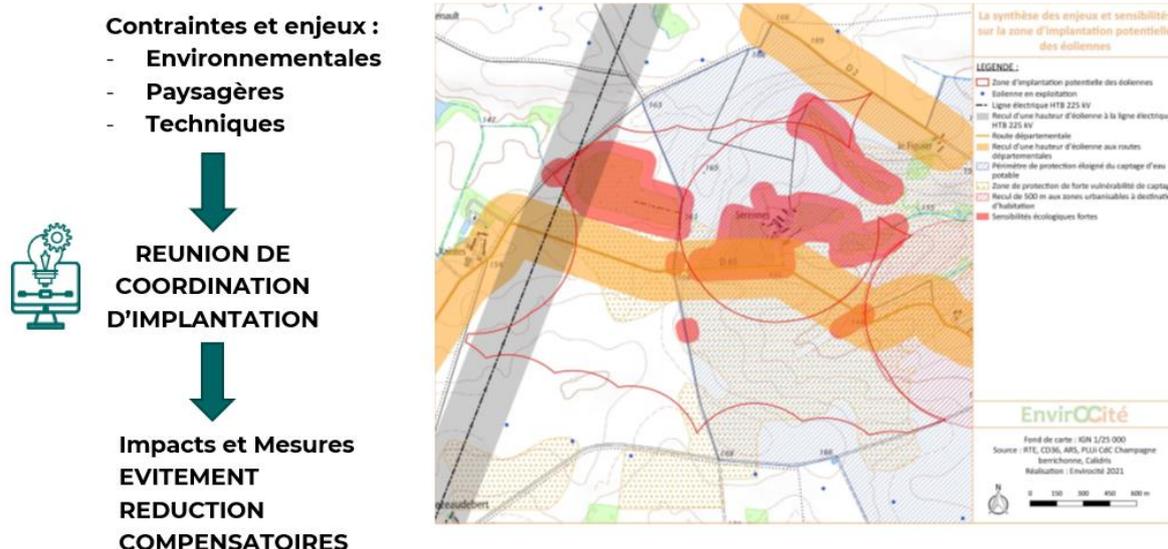
Chez VALOREM, l'élaboration d'un projet éolien fait l'objet d'importantes études préalables afin d'améliorer son insertion dans son environnement au sens large : la biodiversité, mais aussi l'intégration dans le paysage, le respect du patrimoine culturel, le respect du cadre de vie de la population et la protection de la santé.

Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles requièrent, à chaque étape, la validation des autorités administratives. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité du projet et de justifier nos choix retenus au regard des enjeux identifiés. C'est sur leur base que le préfet prend la pleine décision d'autorisation.

A travers ces études, nous tenons à être objectifs et transparents. Elles sont donc menées par des experts indépendants qui étudient le site.

Une équipe projet dédiés au projet est créée afin de bénéficier des retours d'expériences de chacun et définir le meilleur parti d'implantation possible.

L'étude d'impact



Le parc éolien est une exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Par conséquent, il s'agit d'une installation classée ICPE.

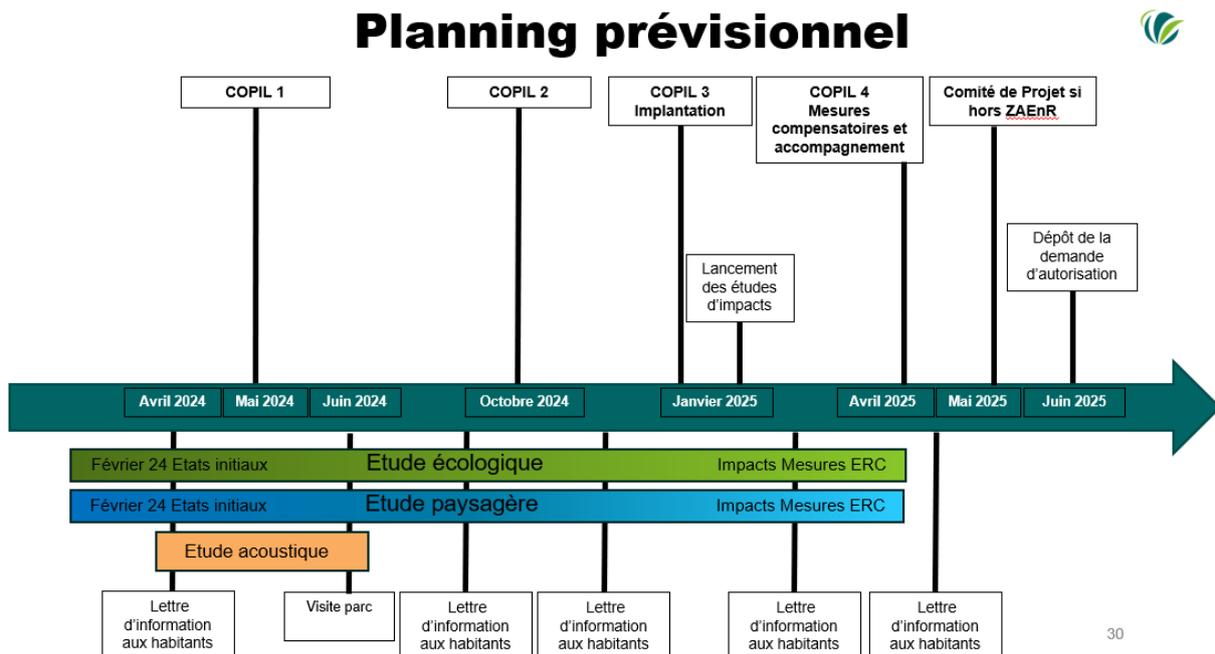
Pour cette raison, une Etude D'Impact est réalisée, sur la base des études décrites précédemment.

La méthodologie de réalisation de cette EI est la suivante :

- 🌿 Listing des contraintes ou règles propres en usage ou à un domaine sont identifiées, dans notre exemple distance de 500m aux zones urbanisables à destination d'habitation,
- 🌿 Listing des enjeux ou valeur prise par un milieu selon des préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de vie et de santé, dans notre exemple zone de protection d'un captage d'eau ou sensibilité écologique forte,
- 🌿 Réunion de partage des contraintes et enjeux, pour définir de la meilleure implantation des éoliennes, et leurs caractéristiques techniques (gabarit, garde au sol, etc.),
- 🌿 Etude des impacts, soient des conséquences du projet sur son environnement.

- 🌿 Mise en place des mesures ERC en réponse aux impacts identifiés :
 - Evitement : Déplacement d'une éolienne hors zones sensibles fonctionnelles (alimentation ou reproduction) des espèces menacées ou vulnérables, hors visibilité et co-visibilité des sites patrimoniaux, etc.
 - Réduction : Bridage Préventif ou arrêt programmé des machines selon les conditions météo et temporelles pour éviter les collisions lors des phases de fréquentation des chauves-souris, etc.
 - Compensation : Plantation de haies, etc.

Planning prévisionnel



Suivant la méthodologie décrite précédemment, nous proposons ce planning prévisionnel de COPIL :

- 🌿 N°1 30/05/24 : présentation du projet et atelier des vues paysagères
- 🌿 N°2 vers Octobre 2024 : retour sur les études en cours et notamment l'étude acoustique
- 🌿 N°3 vers Janvier 2025 : définition de l'implantation à partir des contraintes et enjeux des études. A la suite de ce COPIL, les Conseils Municipaux des communes d'implantation pourraient délibérer de ce projet.
- 🌿 N°4 vers Avril 2025 : partage des impacts et définition des mesures ERC

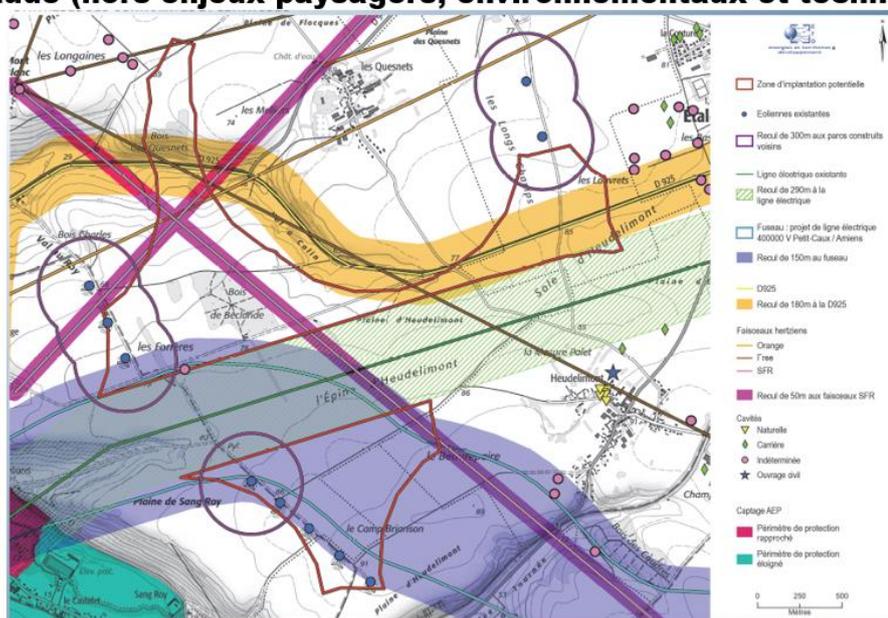
Chaque COPIL sera suivi par une synthèse transmise aux riverains via une Lettre d'Informations. Une visite de parc dans le cadre de la célébration des 30 ans de VALOREM sera organisée le 14/06/2024.

Le dépôt du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation est attendu vers Juin 2025. Un Comité de Projet sera tenu en Mai 2025 si le projet éolien n'est pas inscrit dans une Zone

d'Accélération des EnR définie par les communes. Ce Comité sera composé des membres suivants :

- 🌿 Les participants obligatoires : les élus des communes dans un rayon de 6km, les EPCI concernés, VALOREM,
- 🌿 Les participants facultatifs : Monsieur le Préfet ou un représentant, le Gestionnaire de Transport et de Distribution de l'Electricité, un représentant invité par un des 3 participants obligatoires.

Contraintes Milieu Naturel et Physique – à l'étude (hors enjeux paysagers, environnementaux et techniques)



32

Les contraintes connues à ce jour sont :

- 🌿 Les parcs éoliens existants de Forières sur Criel s/ Mer et Long Champ sur Flocques, avec un recul de 300m,
- 🌿 La ligne électrique 400kV existante, avec un recul de 250m,
- 🌿 La D925, avec un recul de 180m,
- 🌿 Les faisceaux hertziens de SFR, Orange et SFR, avec un recul de 50m,
- 🌿 Une cavité identifiée dans la ZIP Nord,
- 🌿 Le Faisceau de Moindre Impact de RTE de 1km pour la future ligne HT 400kV Petit Caux Amiens, avec un recul de 150m,
- 🌿 Présence de bois dans le ZIP Nord.

Ce 1^{er} état des lieux laisse pressentir une implantation en ZIP Sud, suivant l'évolution du FMI de RTE dans la ZIP Sud (vers Septembre 2024 ce FMI devrait être plus précis pour passer de 1km à 100m, VALOREM étant en contact avec RTE, qui est invité au COPIL et absent excusé en ce 30/05/2024).

L'ETUDE PAYSAGERE MENEES PAR ETD

Présentation ETD



www.etd-energies.fr

- ETD : Energies et territoires développement
- Accompagnement dans le développement des énergies renouvelables dont l'éolien
- Création en 2002 en Bretagne
- Equipe pluridisciplinaire (ingénieurs énergéticien, environnement, paysagiste, cartographe)
- Études pour les collectivités et porteurs de projets privés
- Intervenant dans toute la France
- Réalisation du PCAET des Villes Sœurs



ETD en charge de la réalisation de l'étude d'impact du parc éolien de Criel avec le volet paysager



énergies et territoires développement 

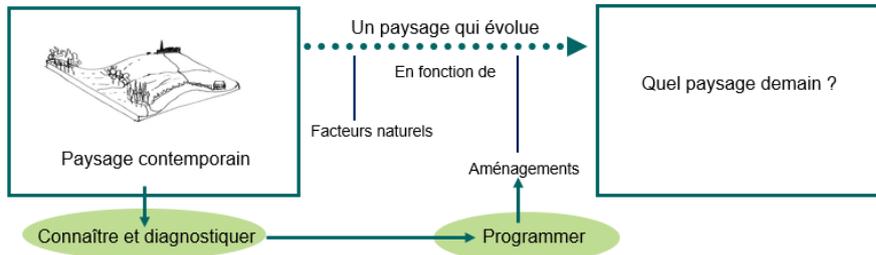
34

Paysage – Définition européenne



Le paysage, 'une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations'

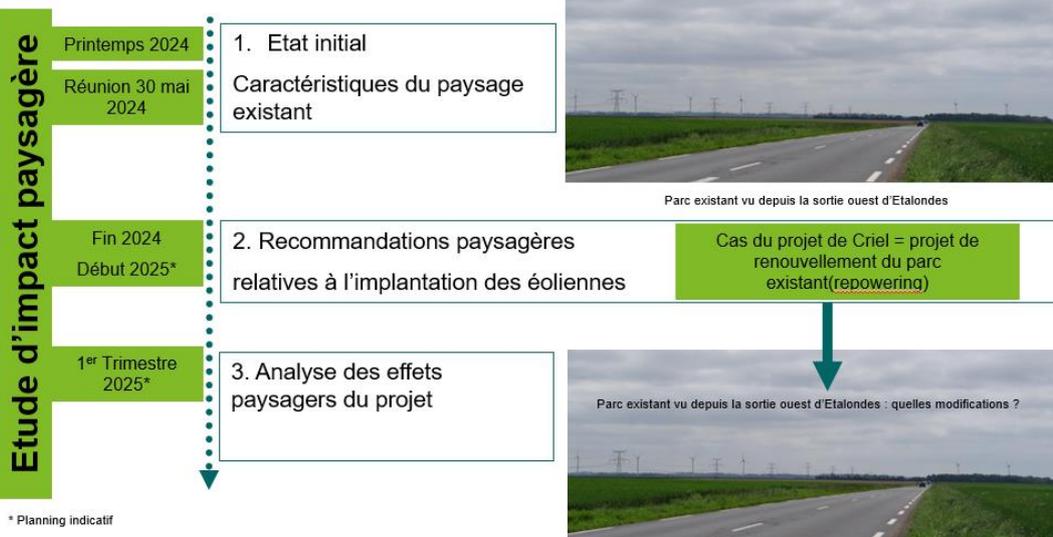
Ajout de la notion d'évolution 'le support physique du paysage ou paysage objet est composé d'objets naturels et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées' Convention européenne du paysage, 2000



→ Une nécessaire prise en compte du paysage dans les études sur l'éolien

35

Eolien et paysage : méthode en France

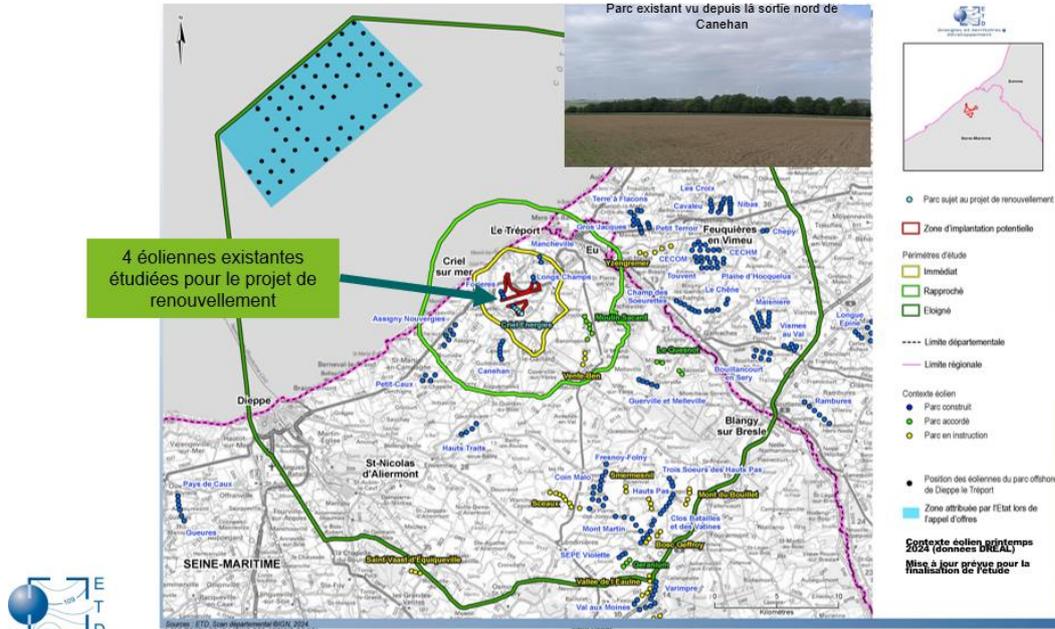


* Planning indicatif



36

Contexte éolien



37

Caractéristiques du paysage existant

Bibliographie



Phase de terrain



Echanges avec les acteurs et habitants

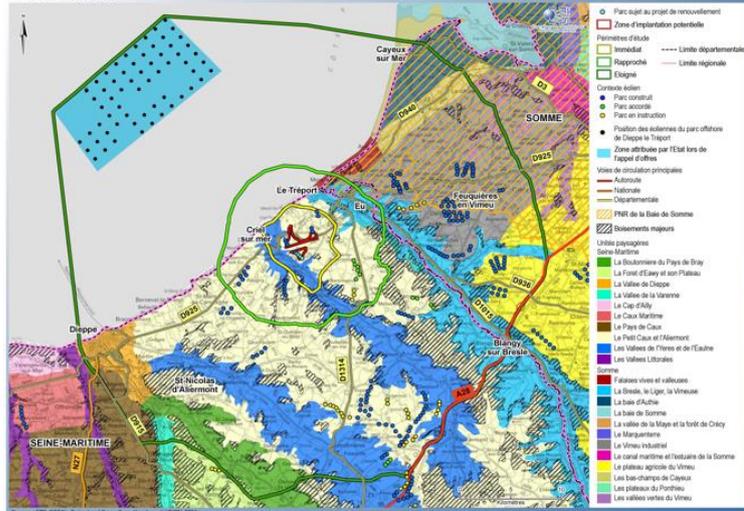


À l'échelle du périmètre éloigné (global, env. 20 km)
Étude à échelle large pour comprendre le contexte paysager, ses sensibilités, comment il est structuré...

Contexte paysager et patrimonial

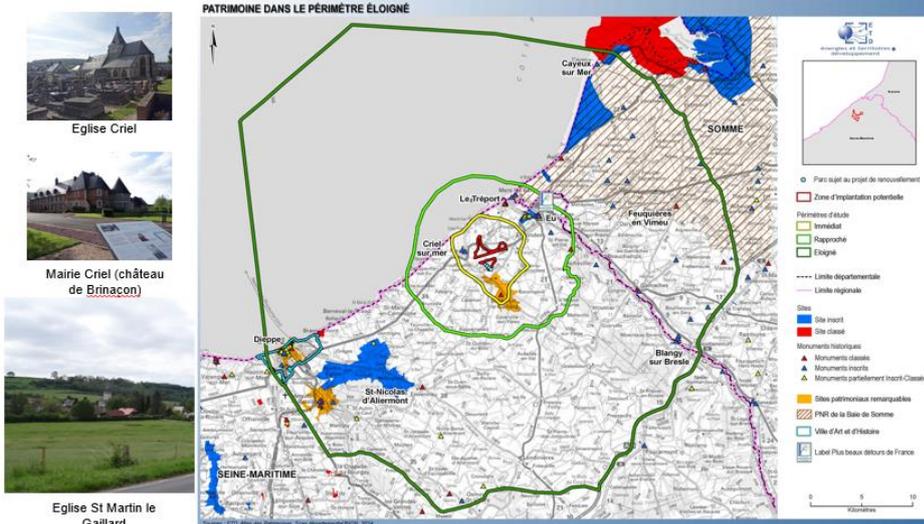
À l'échelle du périmètre rapproché (local, environ 5 km)
Étude fine depuis les bourgs à proximité (cadre de vie), les éléments patrimoniaux...

UNITÉS PAYSAGÈRES



38

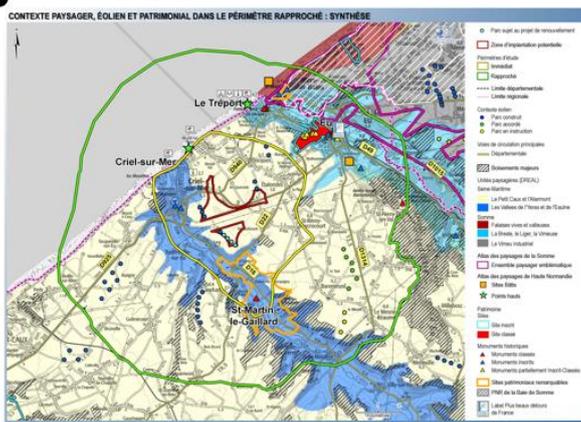
Patrimoine



Site étudié > 500 m du bâti et des monuments historiques. Eglise de Criel à environ 1 km. Château de Brinaçon à Criel à environ 1,2 km, église de St Martin le Gaillard à environ 2,7 km. Autres MH > 3 km. Site patrimonial remarquable de St Martin le Gaillard à environ 0,5 km. Sites inscrits et classés > 2, 5 km du site étudié (Domaine royal de Eu à environ 2,6 km).



Synthèse



Caractéristiques du paysage existant :

- Alternance de plateaux et de vallées encaissées : paysages du petit Caux et de l'Alémont
- Délimité à l'ouest par la côte d'Albâtre et ses falaises

Parc éolien de Criel :

- 4 éoliennes prolongées par 1 + 3 au nord-ouest, formant une ligne de 5 + 3 éoliennes
- sur le plateau entre Criel-sur-Mer, Etalondes et St-Martin-le-Gaillard, au sud de la route RD925 et de la ligne haute-tension,
- entre les vallées de l'Yères au sud (Saint-Martin-le-Gaillard) et de la Bresle au nord (Eu)
- Avec le littoral au nord-ouest / nord : Criel-sur-Mer et le Tréport

→ Sensibilités résidant dans la proximité des vallées notamment celle de l'Yères entre St-Martin-le-Gaillard et Criel-sur-Mer, et sur la notion de répartition des parcs éoliens sur le plateau



ATELIER « POINTS DE VUE » POUR PHOTOMONTAGES

Objectif de l'atelier



Définir les points de vue pour réaliser les photomontages

Qu'est-ce qu'un photomontage ?

A partir d'une photographie de l'existant, les éoliennes en projet sont dessinées afin de simuler la vue à venir

- réalisation par le bureau d'études ETD avec un logiciel spécifique : **Windpro**
- avec comme données : la focale de la photographie, le relief, la localisation GPS du point de photographie, les coordonnées GPS des points de repère dans l'image (exemple : éoliennes existantes ici), les coordonnées GPS des éoliennes du projet
- permet de placer les éoliennes du projet au bon endroit et de les simuler à la bonne échelle sur la photographie
- rend compte de la lecture du projet dans le paysage



Exemple de photomontage (ci-dessus) et de photographie après construction du parc éolien (ci-dessous), ETD



42

Méthode de définition des points de vue



Bourg sur plateau: vues rases et lointaines

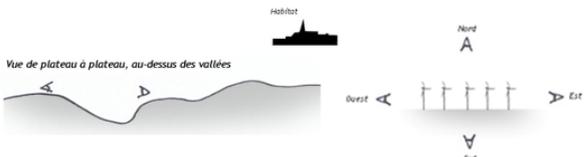


Bourg dans vallées: lecture du rebord de plateau en ligne d'horizon



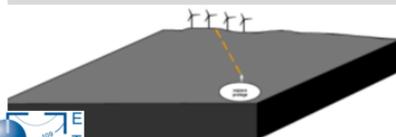
- Localisation de vues depuis les zones d'habitation, les routes principales, les points de vue reconnus, les sites d'intérêt patrimonial et touristique majeurs ou proches
- Concentration de points dans le périmètre rapproché pour traiter les vues proches du projet
- Sélection pour obtenir des **vues représentatives du contexte paysager aux échelles rapprochée et éloignée du site, et dans différents axes visuels** (nord, sud, est, ouest)

Intervisibilités entre parcs éoliens

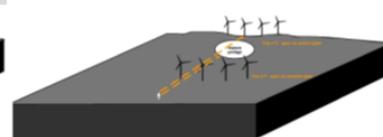


Schémas ETD, typologie des vues, exemples

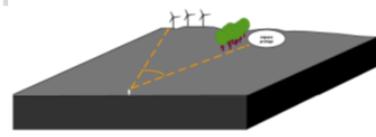
Patrimoine : analyse des vues depuis le site patrimonial et des covisibilités (vue comprenant le site patrimonial + le parc éolien)



Vue DEPUIS *



Vue AVEC : covisibilité*



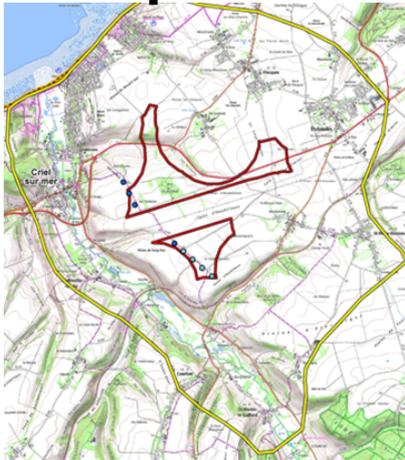
Vue AVEC : covisibilité*

*Source schémas : DREAL Centre

43



Méthode de l'atelier « Définition des points de vue pour réaliser les photomontages »



- 2 groupes de travail (1 groupe de part et d'autre de la ligne HT existante) sur 30'
- 2 cartes du territoire (1 périmètre immédiat + 1 périmètre rapproché) + 1 fiche METHODE
- Objectif : proposer des points de vue pertinents pour réaliser les simulations du projet de renouvellement du parc éolien existant, selon votre connaissance du territoire
- Consignes :
 - Définir 2 points de vue maximum par bourg du périmètre immédiat : 1 dans le bourg et 1 en entrée ou sortie de bourg, et à minima 1 par bourg (suivant sa taille)
 - Définir 1 à 2 points de vue depuis la route principale RD925 en vue proche
 - Définir 4 à 6 points de vue éloignés
 - Tous les points sont à définir depuis l'espace public (place de bourg, routes, panoramas, lieu touristique...). Aide de Google Maps Street View.
 - 30 points de vue au total
- Synthèse : échange et discussion sur le choix des points sur 15'

	Bourg ou hameau	Points de vue proposés
Groupe 1	Criel sur Mer / Criel Plage	
	Criel sur Mer / Mesnil Val	
	Criel sur Mer hameau les <u>Quessnets</u>	
	Floques	
	Etalondes	
Groupe 2	St Rémy Boscrocourt hameau <u>Heudéfont</u>	
	St Rémy Boscrocourt	
	St Martin le Gaillard hameau <u>Etoquigny</u>	
	St Martin le Gaillard	
	St Martin le Gaillard hameau St Sulpice sur <u>Yères</u>	
	Canehan	
	Touffreville sur Eu	
	etc	

44



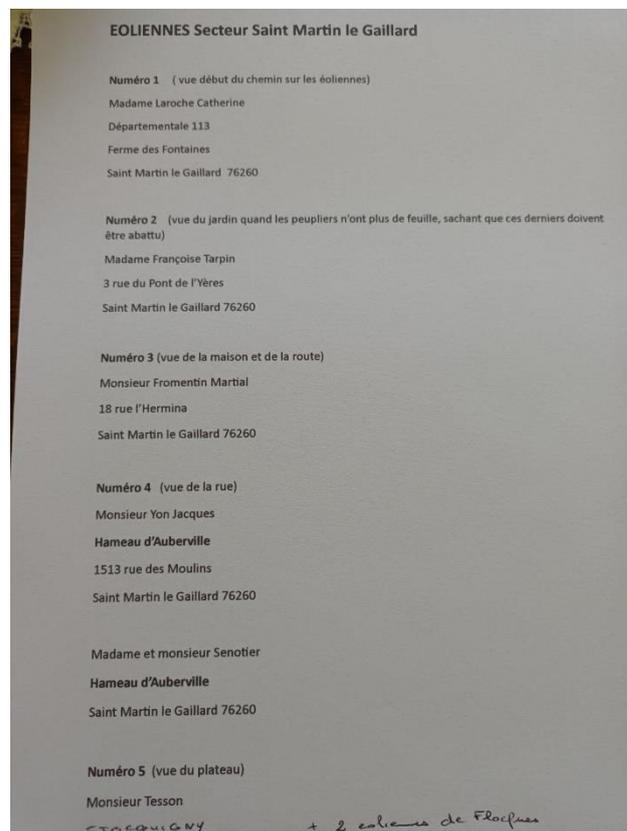
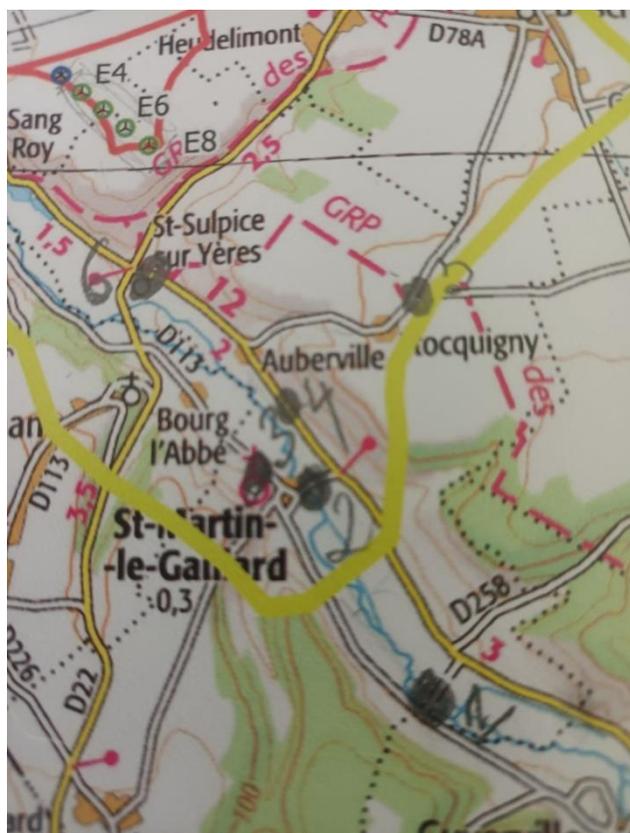
Dans ce COPIL, il était attendu des participants qu'ils proposent leurs « meilleurs » emplacements pour réaliser des photomontages. Pour ce faire VALOREM et ETD ont mis à disposition 2 cartes IGN au format A3 représentant la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet et son aire immédiate, et la ZIP et son aire rapprochée.

En préambule de cet atelier, Mathilde MATRAS d'ETD a exposé aux participants en quoi consistait un photomontage : un assemblage de photos sur lequel apparaît une projection du parc envisagé. Plusieurs photomontages seront réalisés dans le cadre de l'analyse paysagère, dans un périmètre de 20 km autour du projet.

Ces photos doivent être prises depuis des points de vue représentatifs des enjeux relevés dans l'étude paysagère (monuments historiques, entrées/cœurs/sorties de villages, axes routiers, etc.). Les photomontages permettront in fine d'appréhender la lisibilité de l'implantation du parc éolien, son ancrage dans le site et les différents rapports d'échelle.

Cet atelier n'a pas pu être réalisé en séance par manque de temps, et nous avons convenu un retour des différents participants vers Audrey GOMES pour le Lundi 10/06/2024.

Voici l'unique retour transmis par des élus et riverains de St Martin Le Gaillard à VALOREM le Jeudi 20/06/2024 :



En l'absence d'autres retours, VALOREM exposera lors du prochain COPIL l'analyse des points de vue réalisée par ETD (intégrant la proposition ci-avant).

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cette réunion :

- Le balisage : Il s'agit d'une obligation française du code de la navigation aérienne (armée et aviation civile). Un Groupe de Travail avec l'Armée sur le balisage circonstanciel est en cours (auquel participe VALOREM) et s'intéresse évidemment à l'option « ciel noir » (comme en Allemagne) avec des récepteurs installés sur les éoliennes se déclenchant à l'émission d'un mode de communication des avions pour allumer le balisage (visible et/ou InfraRouge). Toutefois, l'armée et l'aviation civile n'ont pas les mêmes modes de communication, ce qui complexifie l'étude, et le coût d'installation de nouveaux équipements dans les petits avions privés pourraient aussi être un frein à ce développement.
- Le recyclage des pâles : Une polémique est née en France en 2021 sur le non-recyclage des pâles. Elle est survenue après un reportage télévisé montrant, aux USA, un exploitant de parcs éoliens enfouissant de façon illégale des pâles usagées dans une décharge. Par la force des réseaux sociaux, ce reportage a été la base d'une rumeur selon laquelle ce type de non-valorisation concernait les éoliennes françaises. Cette désinformation participe au dénigrement de la production d'électricité par les éoliennes.

Une fois retirées des éoliennes, les pâles sont sectionnées et chargées dans un camion qui les achemine vers un site où de puissantes machines les déchiquettent en plus petits morceaux.

La valorisation la plus courante : réutilisation en cimenterie. 60 % comme matière première, remplaçant le sable, l'argile et d'autres matériaux, et 30% comme carburant alternatif, remplaçant le charbon pour fournir l'énergie nécessaire à la réaction chimique dans le four à ciment.

La valorisation la moins noble consiste à broyer les pâles et à les utiliser comme remblais. S'agissant d'un matériau inerte, cette valorisation ne pose pas de difficultés techniques particulières et n'engendre pas de pollution.

De manière anecdotique, ces pâles peuvent être valorisées comme structures de mobilier urbain : abribus, jeux d'enfants, etc.

Depuis 4 ans, les pâles sont faites d'une nouvelle résine, permettant de les recycler pour en faire de nouvelles. Il est à noter que ces innovations profiteront également à d'autres filières industrielles qui emploient massivement la fibre de verre, et en premier lieu l'industrie nautique (coque de bateau).

- Coûts de production des différentes énergies :
L'éolien s'est affirmé en France comme dans le monde comme une des énergies les plus compétitives :
 - Pour l'éolien terrestre, l'ADEME estime le coût moyen de production de **60,5€/MWh** (étude ADEME 2019).

- Pour l'éolien en mer, le tarif retenu de **44€/MWh** pour le parc de Dunkerque attribué en 2019 pour une mise en exploitation à l'horizon 2028 montre que cette technologie est déjà très compétitive.
- Pour comparaison, le coût du nucléaire historique sera au minimum de **62€/MWh** (*rapport nucléaire de la Cour des Comptes 2014*) avec la prolongation des centrales existantes (56 réacteurs construits dans les années 90 pour une durée d'exploitation de 40 ans, donc des travaux seront à prévoir pour autoriser la prolongation d'exploitation en toute sécurité au-delà de 2030).
- Le prix de l'EPR de Flamanville sera entre 110 et 120€/MWh (*rapport EPR de la Cour des Comptes 2020*) si on se réfère au coût de production d'Hinkley Point.

 Le prix de l'électricité :

En 2007, ouverture du marché européen de l'électricité sur la partie production et sur la partie fourniture, où avant en France EDF était en position de monopole sur toute la chaîne. EDF garde en monopole la partie distribution (en amont de la fourniture) et le transport, dans un souci de rationalisation des prix sur l'effet de masse. Il garde évidemment aussi le monopole sur la production nucléaire, 100% nationalisée.

A partir de ce moment-là, les producteurs vendent leur production d'électricité sur un **marché de gros à des traders (bourse européenne)**.

Physiquement, RTE assure toujours l'équilibre entre la demande et la production d'électricité. RTE appelle la production de chaque centrale de production, dans l'ordre suivant, de la moins chère à la plus chère en coût de production : EnR puis Nucléaire puis Charbon et Gaz puis Centrales à Fioul. Les prix du marché de gros de l'électricité sont basées sur la dernière centrale appelée, **d'où quand il y a une tension sur le Gaz (guerre en Ukraine) le prix marché de gros de l'électricité augmente**, et donc **le prix de l'électricité final augmente aussi** (pour rappel ce prix se compose à 38% du coût de production ou d'achat avec marge, 34% de taxes, 28% du coût d'acheminement), malgré un bouclier tarifaire soutenu par l'Etat.

Pour soutenir les EnR, le gouvernement français a mis en place depuis 2016, un mécanisme de complément de rémunération. Quand le producteur EnR vend à un prix marché sous le seuil fixé par arrêté, il reçoit un complément de rémunération par l'Etat. A l'inverse, si le prix marché est supérieur à ce même seuil, le producteur EnR rembourse la différence à l'Etat. Comme les prix du marché de l'électricité de gros se sont envolés depuis 2019 (COVID puis guerre Ukraine), les EnR sont devenues une manne pour l'Etat français : 6,6 Milliards d'€ pour les exercices 2022 et 2023 ([source du CRE](#)), et 13,7 Milliards d'€ pour le seul exercice 2023 (avant retranchement du montant engagé par l'Etat dans le bouclier tarifaire pour plafonner les prix de vente finaux).

A fin 2023, les producteurs EnR ont déjà remboursé les aides qu'ils avaient perçues par l'Etat entre 2016 et 2019 (plus de 20 Milliards d'€) quand le prix marché était inférieur au seuil fixé, et maintenant subventionnent en partie le bouclier tarifaire.

-  Des baux emphytéotiques lient CRIEL ENERGIES à chaque propriétaire de parcelle où sont implantées les 4 éoliennes, leur négociation et leur contenu relevant de l'intérêt

privé, Valorem n'a pas donné réponse aux interrogations sur la fin des baux lors d'un démantèlement anticipé.

 **Démantèlement :**

Une éolienne a une durée de vie de 20 à 30 ans. En France, on estime à 1 500 le nombre d'éoliennes à démanteler d'ici 2030. L'ADEME estime 1GW repoweré chaque année à compter de 2025.

La loi impose à l'exploitant du parc éolien, le déroulement des opérations suivantes :

- Le démontage des éoliennes et du poste électrique,
- L'excavation complète des fondations,
- Le démantèlement des installations électriques dans un rayon de 10 mètres autour des éoliennes,
- La remise à leur état initial des terrains concernés qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et le remplacement par des terres caractéristiques comparables aux terres à proximité du parc éolien, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est assise l'éolienne (ou le chemin d'accès) souhaite leur maintien en l'état,
- La valorisation ou l'élimination des déchets issus du démantèlement.

Pour couvrir les frais de démantèlement, l'exploitant constitue les **garanties financières** nécessaires à ces opérations, avant même la mise en service du parc éolien. Ce montant est fixé par la loi en 2023 pour 75 000 €/ par éolienne de 2 MW et 25 000€ par MW supplémentaire.

Une fondation pèse en moyenne 800 à 1000 tonnes. 2 solutions existent pour détruire la fondation : le Brise Roche Hydraulique (BRH) ou le dynamitage (rarement utilisé). Le béton armé est valorisé (triage, concassage, déferrailage) et revendu pour être réutilisé sous forme de granulats dans le secteur de la construction. Le remblai est effectué avec des terres dont les caractéristiques sont comparables au sol en place.

Le mât en acier et le rotor représentent 90% du poids de l'éolienne. L'acier recyclé est revendu sur le marché des matériaux et réutilisé pour un nouveau cycle dans une filière industrielle.

Concernant les pâles, le sujet a été abordé ci-avant.

Plusieurs thèmes ont été demandés et seront abordés lors de la prochaine réunion du COPIL :

-  Résultat des points de vue paysager et des photomontages
-  Les résultats de l'étude acoustique
-  Financement participatif
-  Sensibilités et idées reçues de l'éolien (exemple : particules à 70km)

La date du prochain COPIL est arrêtée **au Mardi 15 Octobre à 14h30** au Château de Chantereine (Rue de Chantereine 76 910 CRIEL S/ MER), une invitation avec l'ordre du jour précis vous sera transmise prochainement (par courrier électronique et voie postale).

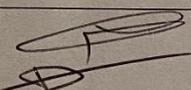
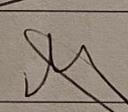
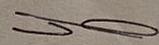
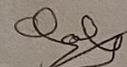


**CRIEL
ÉNERGIES**

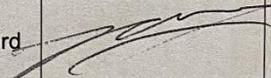
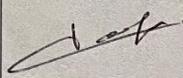
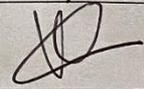
ANNEXE 1 :

REGISTRE DE PRESENCE

COMITE DE PILOTAGE n°1 – 1/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
30/05/2024 – 17h à 19h
Mairie St Martin le Gaillard

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
ABIDA	Nadia	<i>M^{me} Coulombet</i> Inspectrice ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusé
DOUAY	Martine	<i>Gaulombet-Joël</i> Madame Le Maire	Mairie de St Rémy Boscrocourt	
DOYEN	Alice	Responsable Urbanisme Réglementaire	Communauté ^{de Communes} d'Agglomération des Villes Sœurs	
FACQUE	Eddie	Monsieur Le Président	Communauté d'Agglomération des Villes Sœurs	Excusé
FOUCAULT	Pascal	Exploitant agricole	SCEA DU MOULIN	
FOUCAULT	Sophie	Propriétaire agricole		Excusé
FROMENTIN	Martial	Monsieur Le Maire	Mairie de St Martin Le Gaillard	Excusé
GROUT	Rémi	Monsieur Le 1er Adjoint	Mairie de St Martin Le Gaillard	
HARMANGE	Lucie	Animatrice SAGE	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères	Excusé
HOUPLAIN	Florence	Propriétaire agricole		Excusé

COMITE DE PILOTAGE n°1 – 2/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
30/05/2024 – 17h à 19h
Mairie St Martin le Gaillard

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
LABIGNE	Denis	Chargé de mission EnR Terrestres	DREAL Normandie	Excusé
LUCHIER	Fabrice	Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux / Amiens	RTE	Excusé
MARUITE	Arnaud	Responsable Environnement et Cadre de Vie	Communauté de Communes Falaises du Talou	Excusé
MILLIER	Alexis	Responsable Développement Durable	Communauté d'Agglomération des Villes Sœurs	Excusé
PRUVOST	Eric	Monsieur Le 4ème Adjoint	Maire de Criel sur Mer	
SERRE	Philippe	Monsieur Le Conseiller Municipal	Mairie de St Martin Le Gaillard	
TARPIN	Françoise	Riveraine		
TESSON	Stéphane	Propriétaire et Exploitant Agricole	SCEA DE LA HETRAIE	
TROUessin	Alain	Maire de Criel sur Mer	Monsieur Le Maire	
VERGES	Vanessa	Inspectrice ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusé

